

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 11 mai 2023

n° 098-23 C

Objet : *RD - Approbation de la consistance des services de transport à partir du 28 août 2023 sur le réseau Synchro Bus*

- date de convocation le 05 mai 2023
- nombre de conseillers en exercice : 81

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi onze mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Anne-Marie Barouti - Michel Dyen - Alain Saurel
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 16

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Stéphane Bochet à Jean-Pierre Fressoz - de Daniel Bouchet à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Laïla Karoui à Philippe Cordier - de Martine Lambert à Alain Thieffenat - de Pascal Mithieux à Philippe Gamen - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Benoît Perrotton à Sylvie Koska - de Christophe Richel à Jean-Maurice Venturini - de Walter Sartori à Aloïs Chassot

• conseillers excusés : 12

Frédéric Bret - Pierre Brun - Jean-Pierre Casazza - Maryse Fabre - Marcel Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Claire Plateaux - Damien Regairaz - Cécile Trahand - Céline Vernaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 11 mai 2023

délibération n° 098-23 C

objet **RD - Approbation de la consistance des services de transport à partir du 28 août 2023 sur le réseau Synchro Bus**

Alain Caraco, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que le 12 juillet 2018, le Conseil communautaire a approuvé la signature d'une convention de délégation de service public (DSP) avec la société Keolis portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public de voyageurs, à compter du 1^{er} janvier 2019, pour une durée de 6 ans.

L'offre a été définie pour les 6 ans du contrat et toute modification influe sur les montants des charges contractualisées, soit en moyenne un forfait de charges de 24 M€/an.

Afin d'adapter toujours mieux le réseau aux besoins des usagers, des études d'évolution d'offre ont été réalisées et présentées aux membres de la commission mobilité des 7 mars et 25 avril 2023 et du comité des partenaires du 6 avril 2023 :

Offre		Coût annuel estimé (€ HT 2018)	Recettes estimées	Faisabilité technique		
				Observations	A partir de septembre 2023	A partir de septembre 2024
Chrono D	Augmentation de la fréquence de 15 à 10 min en heure de pointe	119 k€	18 k€	Véhicules supplémentaires non disponibles		x
Chrono D	Prolongement du terminus partiel à Croix de Bissy	23 k€	3 k€	Travaux à prévoir		x
Chrono D	Services de soirée les jeudis, vendredis et samedis	29 k€	1 k€		x	
Ligne 1	Prolongation des services en soirée jusqu'à 21h toute la semaine	44 k€	0,5 k€		x	
Ligne 1	Desserte fine du quartier du Biollay	62 k€	2 k€	Travaux à prévoir		x
Secteur sud	Simplification et renfort de l'offre de la ligne 2	32 k€	0 €		x	
Les Monts	Desserte par une ligne locale du haut des Monts (Bassens) au centre de Chambéry	44 k€	4 k€	Véhicules supplémentaires non disponibles		x
TAD 54	Intégration des arrêts du quartier de la Tessonnière (La Motte-Servolex)	0 €	0 €		x	
Médiation	Un agent supplémentaire en soirée	45 k€	0 €	Nécessaire pour les services de soirée	x	
Total année pleine (euros 2018)					150 k€	248 k€

Il est rappelé que le parc de bus de Grand Chambéry est de 80 autobus :

- 13 autobus articulés,
- 63 autobus standards,
- 4 autobus de moyenne capacité.

Certaines lignes fortes du réseau Synchro Bus sont confrontées, depuis 2 ans, à des problématiques de charge, notamment en heure de pointe. Des doublages sont parfois possibles en fonction de la disponibilité du parc mais cela demeure exceptionnel.

Dans ce contexte, il est opportun d'augmenter dans un premier temps la capacité d'emport des véhicules, par l'acquisition de véhicules articulés supplémentaires avant d'engager l'augmentation de l'offre sur certaines lignes du réseau.

Il est proposé de mettre en place sur le réseau Synchro Bus, les évolutions d'offre suivantes, à partir du 28 août 2023 :

Ligne	Adaptation	Coût annuel estimé (euros 2018)
Chrono D	Extension de l'offre en soirée du jeudi au samedi, à l'instar des 3 autres lignes Chrono : dernier départ à 23h25 et 00h10 au lieu de 21h15 (soit 2 départs en plus par sens).	+ 29 k€ HT
Ligne 1	Extension de l'offre en début de soirée toute la semaine : dernier départ à 21h10 au lieu de 19h55 (soit 1 départ supplémentaire par sens).	+ 44 k€ HT
Réseau	Embauche d'un médiateur supplémentaire pour assurer une ambiance sereine sur le réseau en soirée.	+ 45 k€ HT
Secteur sud de l'agglomération	Renforcement et amélioration de la lisibilité de la ligne 2 : - Augmentation de la fréquence (passage d'un bus toutes les 30 minutes depuis Saint-Jeoire-Prieuré/Challes-les-Eaux/La Ravoire au lieu d'une heure). - Modification du tracé : desserte directe vers le centre-ville de Chambéry par l'avenue des Ducs (au lieu du secteur de Curial). - Suppression de la branche « La Trousse - Gonrat ».	+ 32 k€ HT
Transport à la demande n° 54	Intégration de 4 arrêts du secteur de la Tessonnière au service de TAD 54 : - « L'Orée des Bois », - « Les Moulins », - « La Tessonnière », - « Pra Varnay ».	+ 0 € HT

Ces adaptations, mises en place à partir de septembre 2023, influent sur le budget mobilité à hauteur d'un montant estimé de 150 k€ HT (euros 2018) en année pleine.

En outre, la fermeture de l'avenue Alsace-Lorraine, depuis avril 2023, dans un sens de circulation entraîne la déviation de la ligne 2 et de l'ensemble des services haut-le-pied (HLP), soit un impact contractuel annuel estimé à 62 k€ HT (euros 2018) en année pleine.

Toutes ces adaptations seront intégrées à l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public, dans les conditions budgétaires adoptées par le Conseil communautaire le 16 mars 2023.

L'ensemble des études d'évolution d'offre et ajustements tarifaires a été présenté aux membres de la commission mobilité des 7 mars et 25 avril 2023 et du comité des partenaires du 6 avril 2023. Cette présentation n'a fait l'objet d'aucune opposition concernant ces propositions.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transport et mobilité,

Vu la délibération n° 124-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 approuvant le contrat de délégation de service public,

Vu la délibération n° 197-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant l'avenant n° 1 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs,

Vu la délibération n° 039-21 C du Conseil communautaire du 15 avril 2021 approuvant l'avenant n° 2 à la convention de délégation de service public de transport public de voyageurs,

Vu la délibération n° 017-22 du Conseil communautaire du 3 février 2022 portant actualisation du projet d'agglomération - La Fabrique 2.0,

Vu la délibération n° 060-23 C du Conseil communautaire du 16 mars 2023 approuvant le programme d'acquisition d'autobus de motorisation bioGNV Euro VI pour la période 2023 à 2026 et d'une station bioGNV privative et mobile,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 2 Abstentions :

Article 1 : **approuve** les évolutions de l'offre du réseau Synchro Bus à compter du 28 août 2023 pour un montant estimé de 150 k€ HT (euros 2018) en année pleine, et l'impact de la fermeture de l'avenue Alsace-Lorraine pour un montant estimé de 62 k€ HT (euros 2018) en année pleine,

Article 2 : **confirme** que l'ensemble des propositions s'inscrit pleinement dans l'enveloppe budgétaire mobilité votée par le Conseil communautaire le 16 mars 2023, avec une stabilité du versement mobilité à 1,75 %,

Article 3 : **dit** que les évolutions d'offre seront intégrées à l'avenant n° 3 au contrat de délégation de service public,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **098-23 C**

Objet de l'acte : RD - Approbation de la consistance des services de transport à partir du 28 août 2023 sur le réseau Synchro Bus

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 2 - Délégation de service public 1 - Délibérations 5 - Autres

Date de l'acte : 16 mai 2023

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20230516-lmc1H29373H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H29373H1

Date de transmission en Préfecture : 17 mai 2023

Date de réception en Préfecture : 17 mai 2023

Publication sur le site internet: mercredi 17 mai 2023